

N° 4700^{5A}

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2000-2001

PROJET DE LOI**concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat
pour l'exercice 2001**

* * *

**RAPPORT POUR AVIS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**

(13.10.2000)

La Commission se compose de: Mme Nelly STEIN, Présidente-Rapportrice pour avis; Mme Simone BEISSEL (remplaçant. M. Xavier BETTEL pour le volet Enseignement supérieur), MM. Ben FAYOT, Robert GARCIA, Fernand GREISEN, Norbert HAUPERT, Alexandre KRIEPS, Mme Lydia MUTSCH, MM. Marco SCHROELL, Fred SUNNEN et Claude WISELER, Membres.

*

Le projet de budget du Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sections 02 et 03 du projet de budget, a été examiné par la Commission au cours de sa réunion du 13 octobre 2000.

La Commission constate que le projet de budget du Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche augmente de 99.428.768 euros pour l'année budgétaire 2000 à 114.484.396 euros en 2001, c'est-à-dire de 600 mio de francs environ, soit de 15,14%.

Le projet de budget du *Ministère de la Culture* représente 1,12% du projet de budget total de l'Etat, une situation jugée assez satisfaisante par la Commission.

Dans ce contexte il y a lieu de citer les dépenses pour participation aux frais de fonctionnement et d'équipement du Centre culturel de rencontre „Neumünster“ et des deux musées.

Comparé aux progressions du budget ordinaire du Ministère de la Culture des années précédentes, la Commission constate cependant une légère régression de 0,25% du projet de budget pour 2001. Ce soi-disant recul s'explique par la forte croissance budgétaire les années précédentes pour dépenses ponctuelles massives (p. ex. Orchestre philharmonique) et la transmission de la budgétisation des traitements de fonctionnaires au budget du Ministère de la Fonction publique.

Le projet de budget du *Ministère de la Recherche* accuse une augmentation de 68%, notamment par la dotation du Fonds National de la Recherche et la définition des 4 grands programmes pluriannuels portant sur un nombre limité de thèmes. L'augmentation du projet de budget du Ministère de la Recherche s'inscrit dans l'objectif du Gouvernement d'atteindre en 2004 un budget pour la recherche publique de 0,30% du PIB.

La Commission se félicite de la croissance substantielle du projet de budget du Ministère de la Recherche, mais regrette que le problème de la constitution d'un Fonds de roulement au sein des Centres publics de recherche ne puisse encore trouver une solution au cours de l'année budgétaire 2001. La Commission prend acte du souhait du Ministère responsable de mettre à disposition un crédit d'environ 400.000 euros pour la capitalisation des CRP dans le cadre du projet de budget pour 2002.

La Commission se félicite également de la résolution des problèmes liés à l'annalité du budget par l'institution et la dotation du Fonds National de la Recherche.

Dans le cadre du projet de budget du *Ministère de l'Enseignement supérieur* les crédits pour bourses sont en augmentation de 23% et ceux pour aides financières de 31%. Les crédits pour la participation à

l'asbl „Wunnraum fir Studenten“ et aux frais de chambres d'étudiants dénotent une croissance de 60%. La Commission prend note que le Gouvernement entend impliquer davantage le secteur privé dans les projets de mise à disposition de logis pour étudiants.

Quant aux crédits affectés aux instituts d'enseignement supérieur, il y a lieu de signaler que les crédits de l'ISERP augmentent de 29% et ceux de l'IST de 27%. Dans le cadre de l'IST, il y a lieu de signaler la réalisation du projet Grivilux et l'amélioration de l'équipement (p. ex. par une salle de vidéo-conférence). La forte augmentation des crédits de cet institut est due en outre à l'investissement dans les technologies nouvelles et à la restructuration du Centre de documentation pédagogique, en coopération avec la Bibliothèque nationale, ainsi qu'à la participation aux programmes européens (Erasmus et Socrates). Par ailleurs il a été tenu compte d'une croissance de 20% des admissions.

Les crédits de l'IEES ont diminué de 0,79% par rapport au budget de l'année précédente, dans l'attente de l'accomplissement de la réforme des études éducatives et sociales et de l'intégration de l'IEES dans le cadre de la législation sur l'enseignement supérieur.

A ce stade le Ministère et la direction de l'IEES essaient de préciser les demandes en qualification des secteurs socio-éducatifs et de définir les profils professionnels de l'éducateur et de l'éducateur gradué, avec l'objectif d'adapter et d'optimiser les formations respectives en fonction de ces profils.

Les crédits destinés au Centre universitaire n'accusent pas d'augmentation, faute d'informations fournies au Ministère.

La participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA pour la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche a été relevée de 8,40%. De l'avis de la Commission, RESTENA doit rester opérationnel et devenir plus compétitif.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

La Présidente-Rapporteuse,
Nelly STEIN